



SGPA CGT-Culture

Syndicat général des personnels du service public de l'archéologie
61 rue de Richelieu 75002 PARIS
Tel: 01.40.15.51.86
sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Affreux, sales et méchants !

Dégraissier les effectifs permanents pour les remplacer par de l'emploi précaire, s'attaquer aux personnels les plus fragiles : c'est aujourd'hui le leitmotiv de la direction générale de l'Inrap qui s'est lancée dans une vaste chasse aux CDI. Il n'y a plus aucune limite à la brutalité du directeur général délégué de l'Inrap, Daniel Guérin, et de son staff qui s'attaquent aussi bien aux travailleurs handicapés ou aux agents de retour de congés sans rémunération. C'est devenu une telle obsession dans les brillants esprits du 8e étage de la rue d'Alésia, qu'aucun traitement de situation individuelle n'est abordé sous un autre prisme : comment se débarrasser de l'agent concerné, par une interprétation des règles toujours en défaveur des personnels ... quand on ne s'assoit pas tout simplement sur ces règles, comme pour les précaires par exemple.

Affreux

La brutalité de la direction de l'Inrap vient d'atteindre un nouveau sommet : une collègue reconnue travailleuse handicapée et représentante du personnel, qui se démène depuis 4 ans pour bénéficier d'un reclassement dans les règles, a reçu le 10 septembre 2018 une lettre ouvrant une procédure de licenciement à son encontre. Cette décision intervient suite au refus de l'agent de prendre un poste au siège de l'Inrap, alors qu'elle est en résidence administrative « dans le Nord » et qu'elle a toujours indiqué son impossibilité de déménager à Paris à cause de son suivi médical spécifique. Voilà ce qu'on appelle une politique de reclassement à l'Inrap : on te propose un poste que tu ne peux pas accepter et hop, c'est la porte ! Et quand la CGT qui défend l'agent ose interroger la pertinence de la résidence administrative proposée, le DGD menace de l'accuser publiquement d'avoir poussé la direction à faire un faux ... La classe !

En recevant son courrier par email, sur son lieu de travail, notre collègue a fait un malaise et a été hospitalisée en urgence à la demande du médecin régulateur du SAMU. Elle est depuis en arrêt de travail. Comble du cynisme, le directeur général délégué de l'Inrap qui estime que tout ça « c'est du Folklore » a annoncé avoir émis des réserves sur la déclaration d'accident de travail réalisée suite à cet événement.

Si cette collègue était effectivement licenciée, ce seraient des dizaines d'agents de l'établissement en restrictions médicales qui se trouveraient menacés. Face à l'obstination de Daniel Guérin, qui refuse toujours un abandon de la procédure, et à la

demande des personnels des Hauts de France, le SGPA-CGT a déposé un préavis de grève reconductible du 1er au 15 octobre 2018 inclus pour les personnels de l'Inrap de cette région.

Le secrétaire général du ministère de la Culture a reçu le 13 septembre 2018 les représentants de la CGT pour aborder, en présence de D. Guérin, la situation de notre collègue menacée de licenciement. Résultat : la procédure est suspendue jusqu'au 31 décembre 2018, mais pas abandonnée comme le demandait la CGT. La mission actuelle de l'agent est reconduite jusqu'à cette même date. La CGT a demandé que soient envisagées d'autres solutions de reclassement en adéquation avec sa résidence administrative actuelle et son suivi médical, si des aménagements ne peuvent être trouvés pour lui permettre de prendre le poste proposé.

Sales

L'article 32 du décret 86-83 qui régit les contractuels de l'État prévoit la réintégration à l'issue des congés sans rémunération "dans la mesure permise par le service".

La direction de l'Inrap s'appuie sur cette phrase pour entamer une politique de liquidation des CDI : tu veux revenir ? Et bien c'est pas possible, on prolonge d'office pour 6 mois ton congé et après... on te licencie ! Même si ton congé a été pris pour élever un enfant handicapé... y'a pas de pitié !

De même cet été, un agent qui était en congé sans rémunération pour raison familiale en attente d'une mutation en Guyane a eu la mauvaise surprise de ne pas se voir attribuer le poste tant espéré qui venait d'être ouvert, alors qu'il était premier au tableau de mutation sur ce poste. La direction a préféré muter le 2^e probablement pour éviter de réintégrer un CDI dans les effectifs ! Malheureusement, la pétition signée massivement par les personnels d'Auvergne-Rhône-Alpes indignés par cette injustice n'a pour le moment reçu qu'un silence méprisant.

Nos dirigeants ont le culot de prétendre que l'Institut a des capacités opérationnelles CDI supérieures à ses besoins alors que les équipes sont en sous effectifs et que l'Inrap n'a pas mis en place de gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences (GPEEC) alors que c'est un préalable nécessaire à toute bonne gestion...

Donc attention, compte-tenu de la politique actuelle de la direction, si vous demandez un congé sans rémunération : c'est no retour !

Un reclassement de première classe !

Pourtant, en matière de reclassement et de déroulement de carrière, Daniel Guérin en connaît un rayon. Après avoir quitté le Cabinet d'Aurélie Filippetti, où il était « conseiller social » (si, si !) cette même ministre s'est assurée de son avenir professionnel en le nommant au tour extérieur (une sorte de nomination au choix) de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC). Et, contrairement à nos collègues licenciés de l'Inrap, le jour où il quittera ses fonctions à la tête de l'établissement, il n'aura qu'à « traverser la rue » pour retrouver un emploi, en retournant au 3 rue de Valois...

Le SGPA-CGT exige :

- la mise en place d'une gestion prévisionnelle de l'emploi des effectifs et des compétences (GPEEC) à l'Inrap ;
- une vraie politique de reclassement et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap ;
- une gestion humaine et cohérente des personnels de retour dans leur fonction ;
- l'arrêt du chantage à l'emploi et le règlement immédiat du problème des résidences familiales des agents de l'Inrap sous CDD.

Méchants

Avant l'été, la direction a été prise la main dans le sac en attribuant des résidences administratives bidons (cf. Action Syndicale de mai 2018) pour s'exonérer de rembourser les frais de mission des personnels CDD (transports, hébergement,...). Devant les tutelles le directeur général délégué s'était engagé à régulariser la situation et à respecter les règles fixées par la DG 119 et validées en Conseil d'Administration... Aujourd'hui, notre courrier est resté lettre morte et le chantage à l'emploi persiste : si tu veux un contrat, fournis un lieu de résidence familiale « compatible » avec le lieu de ta mission !

Plus réactive en revanche, la Direction des Ressources « Humaines », pour éviter tout retour en arrière et s'assurer le silence des précaires qui se plaignaient de cette situation, n'a pas hésité à les menacer de signaler au procureur de la République qu'ils avaient donc commis une fausse déclaration de résidence familiale lorsqu'ils avaient signés leur contrat...

Une Direction qui a de la Ressource en somme !

Et il en pense quoi le numéro 1, Dominique Garcia ? Lui, qui le 20 septembre dernier, relayait par tweet la campagne du CNRS pour l'insertion professionnelle des handicapés... et oui ! Si c'est ça la gouvernance de l'établissement public par un président exécutif archéologue... et bien bravo !

Quoiqu'il en soit, seule une réaction collective et forte sera en mesure d'arrêter l'escalade et de mettre un terme à la multiplication de ces situations !



Paris, le 26 septembre 2018